

"... déterminer les différentes responsabilités conjointes des parties en matière d'administration des régimes de réglementation..."

Cet accord porte particulièrement sur la sécurité maritime, les enquêtes sur les accidents maritimes, les mesures d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures, les méthodes et les coûts de nettoyage et la recherche et le développement dans le domaine maritime.

Une fois approuvé et publié, cet accord fournira aux parties intéressées un thème de discussion, de consultations et de prise de décision concertée au sujet de la fourniture des services maritimes aux navires qui participent à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures sous-marins.

Des efforts significatifs sont par conséquent engagés pour combler les lacunes des lois et règlements. À court terme, la question la plus importante est de savoir si ces actions seront acceptées sur le plan international de façon à s'intégrer dans les accords sur le Droit de la mer et si, à l'intérieur, les ministères peuvent étudier leurs mandats et les exécuter efficacement dans les régions sous-marines fortement agrandies.

Le concept "d'un seul guichet":

En commentant les doubles emplois dans les plans et services gouvernementaux, la demande fréquente de l'industrie visant à avoir "un seul guichet" pour demander les approbations gouvernementales et réglementaires doit être signalée. En raison de la complexité des différents tableaux d'approbations réglementaires qui ont été dressés, cette demande doit être considérée d'une manière favorable. Le revers de la médaille est que les projets sont épineux, que les organismes ou consortiums qui les présentent sont complexes, que les technologies sont nouvelles, que les navires, systèmes, pipelines et routes englacées sont, de par leur combinaison, uniques au monde et que les hypothèses économiques et énergétiques internationales sur lesquelles ces projets basent leurs exigences en matière d'exportation et de financement sont, c'est le moins qu'on puisse dire, complexes. Il devient évident qu'il faut un grand nombre d'employés du gouvernement pour répondre à toutes les questions soulevées par une proposition consistant à transporter vers le sud ou jusqu'au Japon, par pétrolier, le pétrole de la mer de Beaufort. Il faut également un grand nombre d'employés pour évaluer un gazoduc polaire qui transportera probablement dix fois le volume de gaz du Projet pilote de l'Arctique ou pour évaluer les navires de la cote 10 fournis par TCPL pour transporter le GNL des îles du haut-Arctique jusqu'en Europe.